



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 36 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 42 Vote(s) Contre : 6 Abstention(s) : 0	Objet : Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2023  <b>N° 2023-38</b>
--	---

**Présents (36)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, DUPREZ Jean-Pierre, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Absents (14)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CHAZOTTES Michel, GAY Eric, PELIEU Michel, SOULE-ARTOZOUL Rosa, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

**Procurations (12)** :  
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe  
DUNAN Anne à BUERBA Jean-Pierre  
ESTRADE Pierre à BALAGNA Patrice  
MALERE Hélène à FINES Frédéric  
ARMANET Henri à GALAUP Dominique  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline  
BRUNET André à RODRIGUEZ Marie-José  
DARAN René à SALAT Jacques  
NARS Aline à MIR André  
DELOM Christian à BEYRIE Maryse  
BERTRANUC Evelyne à DUPREZ Jean-Pierre

M. Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose,

La DGFIP a transmis l'état de notification des produits prévisionnels de la fiscalité directe locale pour 2023.

La recette fiscale 2023 basée sur les taux d'imposition 2022 donne un produit fiscal de 1 312 585€.

La loi de finances pour 2023 prévoit pour le conseil communautaire la possibilité de réviser les taux des taxes TFB, TFNB, CFE, et le taux TH des résidences secondaires.

Compte tenu du besoin de recettes supplémentaires pour l'équilibre du budget, Monsieur le Président propose d'augmenter pour l'exercice 2023 les taux des taxes TFB, TFNB, CFE et THRS ainsi :

NOM TAXES	2023		
	Bases	Taux 2023	Produits 2023
<b>TFB TOTAL</b>	<b>21 335 000</b>	<b>2,56%</b>	<b>546 176</b>
<b>TFNB</b>	<b>291 900</b>	<b>8,94%</b>	<b>26 096</b>
<b>CFE</b>	<b>7 179 000</b>	<b>6,74%</b>	<b>483 865</b>
<b>THRES</b>	<b>17 604 358</b>	<b>3,27%</b>	<b>575 663</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>46 410 258</b>		<b>1 631 800</b>

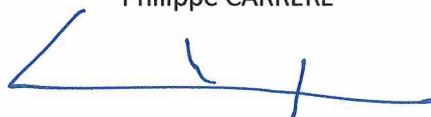
Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Décide d'augmenter les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2023 ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU